

Aguessac, le 26 septembre 2023



CONVOCAATION

Objet : Séance du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le lundi 02 octobre 2023 à 18 heures 30 minutes (1).

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- Espace public place de l'Ormeau – choix de l'entreprise ;
- Communauté de Millau Grands Causses – modification des statuts ;
- Parc Naturel Régional des Grands Causses – avenant à la convention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison de Santé ;
- Ecole Privée d'Aguessac – participation aux frais de transports à la piscine de Millau (en attente des informations sollicitées à l'école) ;
- Décision modificative ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Maire d'Aguessac**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).